

Forêt domaniale de Port-Royal

9 avril 2020

Coupes 2020

LA FORÊT DOMANIALE DE PORT-ROYAL



Grande de 679 hectares, la forêt domaniale de Port-Royal est composée principalement de chênes (59%) mais également d'autres feuillus comme le châtaignier, frêne, bouleau...

La forêt tient son nom de l'abbaye de Port Royal, propriétaire jusqu'à la Révolution.

Elle se situe dans un secteur très urbanisé, entraînant une importante fréquentation par les riverains, en quête de détente.

La forêt présente un intérêt ornithologique avec de nombreux passereaux et plusieurs espèces de chauves-souris. Les zones humides des vallons du Rhodon et de la Mérantaise abritent une grande diversité végétale. Un site Natura 2000 a été créé sur le plateau de Trappes.

Au cœur du plateau de Trappes, l'ONF a transformé une ancienne grange en maison de la forêt, **Hamadryade** qui propose des animations à destination d'un public scolaire.

La forêt est gérée par l'Office national des forêts qui a pour objectif de préserver la forêt, espace d'accueil et de biodiversité, tout en renouvelant les peuplements de la forêt.

L'ONF favorise la croissance des arbres et renouvelle les peuplements de la forêt de Port-Royal

La forêt domaniale de Port-Royal est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement*, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période 2019-2038.

Celui-ci prévoit des coupes en futaie irrégulière sur les parcelles 61, 62, 63 et 64 situées sur les communes de Voisins-le-Bretonneux et Magny-les-Hameaux.

La coupe va renouveler les peuplements et sécuriser l'espace tout en maintenant un paysage diversifié de grands et petits arbres



Les arbres qui peuplent ces zones sont de dimensions et d'âges différents. Conformément aux nouvelles orientations de gestion des forêts périurbaines, l'ONF a programmé sur les parcelles 61, 62, 63 et 64, une coupe en futaie irrégulière sur une surface de 28,84 hectares.

Lors de cette intervention, les arbres arrivés à maturité ou dépérissants seront coupés progressivement en dosant le prélèvement en quantité et en qualité. Grâce à ce traitement, le couvert forestier est maintenu et permet la vision permanente de l'état boisé.

Illustration d'une coupe en futaie irrégulière



Contact ONF agence

Ysatys Nadji ysatys.nadji@onf.fr Contact ONF UT Ouest Essonne Maison Forestière de Malabry 2A 3 Route du Plessis Piquet 92290 Châtenay-Malabry

ONF — Agence territoriale Île-de-France Ouest 27 rue Edouard Charton 78000 Versailles www.onf.fr /en forêt/port-royal



Forêt domaniale de Port-Royal

9 avril 2020

Coupes 2020

*L'aménagement forestier

Il constitue la feuille de route pour le gestionnaire, sur une période généralement de 20 ans. Après avoir fait l'état des lieux, il fixe les objectifs à court et à long terme et prescrit les actions à réaliser.

Il indique la programmation des coupes et les travaux nécessaires pour :

- éclaircir et renouveler la forêt
- favoriser la biodiversité
- entretenir et améliorer les équipements d'accueil. Il est approuvé par arrêté ministériel.

Utilisation du bois

Les bois font l'objet d'un tri par l'ONF. Selon leurs qualités, ils seront utilisés :

- pour les produits de qualité, en bois d'œuvre pour l'industrie du sciage français (construction, tonnellerie...);
- en bois de trituration pour la fabrication de panneaux de particules;
- et enfin en bois de chauffage en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour les chaudières franciliennes.

Une nouvelle gestion pour les forêts domaniales périurbaines :

L'ONF a annoncé le changement de gestion pour les forêts périurbaines, avec le passage à une sylviculture dite en futaie irrégulière. Ce mode de gestion qui consiste à couper progressivement les arbres, permet de maintenir le paysage forestier lors des coupes.

L'exploitation va démarrer à la mi-avril



- Cette coupe sera réalisée par l'ONF en bois façonné : l'ONF va prendre la responsabilité de l'organisation de l'exploitation permettant de mieux maîtriser la qualité des chantiers, le respect des calendriers et la remise en état des lieux.
- Vendus par l'ONF à des transformateurs, les bois seront stockés en bordure de chemins forestiers puis évacués.
- Plusieurs mois seront nécessaires pour les différentes étapes de l'exploitation : bûcheronnage, débardage (évacuation des bois), stockage et transport des bois.

Une remise en état de la forêt est toujours prévue en fin de chantier.

Durant l'exploitation, pour des raisons de sécurité, le chantier est interdit au public.

Les travaux vont engendrer temporairement des désagréments pour les usagers :

- Les parcelles en question seront interdites au public du fait de l'exploitation en cours qui est dangereuse.
- Les engins forestiers vont entraîner du bruit et générer des ornières et des chemins moins confortables.
- Le bois restera à terre dans les parcelles puis il sera stocké en bordure de chemin avant d'être transporté.
- Suite à la coupe, le paysage sera un peu modifié.

La récolte du bois fait partie de la vie de la forêt.

Contact ONF agence

Ysatys Nadji ysatys.nadji@onf.fr Maison Forestière de Malabry 2A 3 Route du Plessis Piquet 92290 Châtenay-Malabry

ONF — Agence territoriale Île-de-France Ouest 27 rue Edouard Charton 78000 Versailles www.onf.fr /en forêt/port-royal



Forêt domaniale de Port-Royal

9 avril 2020

Coupes 2020

Plan de la coupe – parcelle 61, 62, 63 et 64 forêt domaniale de Port-Royal

